

Délibération n°2023-12

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du MARDI 28 MARS 2023
COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget principal SIVOM du Born – Traitement ordures ménagères

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de mars à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 41

Quorum : 21

Présents : 24.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Florence GUERRO et Laure PINCE, MM. Éric BRETHES, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Daniel MAÏA, Richard MAZABRAUD, Jean-Richard SAINT-JOURS Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jérôme CLAVE remplacé par Monsieur Richard MAZABRAUD, Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Daniel MAÏA.

Absents excusés : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Paul CARRERE, Bernard DELMONT, Michel DOURTHE, Jean-Luc DUBROCA, Vincent GELLEY, Didier PLANCKE, Frédéric PRADERE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2023

SIVOM du Born

115 route de Piche - 40200 Pontenx les Forges

Tel : 05.58.78.50.93

Mail : contact@sivom-du-born.fr

www.sivom-du-born.fr /  **SIVOMduBorn**



Délibération n°2023-12

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget principal SIVOM du Born – Traitement ordures ménagères

Le Comité syndical - Collège Traitement réuni sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, à l'unanimité :

Après avoir voté par délibération n°2023-02 du Comité syndical du 21 février 2023, le compte administratif du budget principal SIVOM du Born – Traitement ordures ménagères relatif à l'exercice 2022.

Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 qui en résulte :

- décide d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement (« déficit ») de la section d'investissement :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur de la section de fonctionnement de l'année 2021 au 002)	Sans objet
Excédent antérieur reporté en 2021	298 977.08 €
Affectation du résultat 2021 en section d'investissement 2022	0.00 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement de l'année 2022 au 002)	298 977.08 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	- 5 590.64 €
<u>1^{er} CAS - EXCEDENT AU 31/12/2022</u>	293 386.44 €
Affectation obligatoire (1064)	
▪ à l'apurement du « déficit » de la section d'investissement	-
Solde disponible affecté comme suit :	293 386.44 €
▪ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en section d'investissement 2023	1 132.16 €
▪ report à nouveau créditeur en section de fonctionnement 2023	292 254.28 €
<u>2^{ème} CAS – RESULTAT DE L'EXERCICE EN DEFICIT AU 31/12/2022</u>	Sans objet
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur, ligne 002)	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents
Le Président,
Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 03/04/2023
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.